

# Politique relative à l’intégration des risques en matière de durabilité

Younited

v.2 – Octobre 2024

## SOMMAIRE

Préambule .....	2
1. Prise en compte du risque de durabilité .....	2
2. Politique d’exclusion .....	3
2.1. Exclusions sectorielles .....	3
2.2. Exclusions normatives .....	6
3. Intégration des critères ESG dans le processus de conseil financier .....	7
4. Evolutions de la politique.....	7

Version	Rédaction	Thème actualisé	Validation	Date
V1	Conformité Groupe		Vigdis FLATEN, Chief People and Impact Officer Véronique MOUSSU, Responsable Conformité et Contrôle Interne	12/02/2024
V2	Conformité Groupe	Ajout dans la section 2.1 Exclusions sectorielles : secteur des énergies fossiles – Charbon, pétrole et gaz	Vigdis FLATEN, Chief People and Impact Officer Véronique MOUSSU, Responsable Conformité et Contrôle Interne	18/10/2024

## Préambule

Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers « SFDR » comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Younited s'engage à porter une attention particulière au respect des droits de l'homme, au respect des droits sociaux et sociétaux fondamentaux, au respect de l'environnement et à la participation à la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de son activité de conseil financier au sens de l'article 3 de SFDR, Younited publie sur son site internet des informations concernant sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses conseils en investissement. Cette intégration se traduit notamment dans des aspects organisationnels, ou de gestion des risques et/ou de gouvernance de ces mêmes activités.

Cette Politique est revue *a minima* annuellement par le Comité ESG (Environnemental, social et de gouvernance) et par le Directoire, afin notamment de revoir la liste des activités et/ou sociétés exclues. Conformément à l'article 12 SFDR, toute modification ou mise à jour sera explicitée dans la nouvelle version de la Politique.

### 1. Prise en compte du risque de durabilité

Dans le cadre de ses activités, et notamment de conseiller financier, Younited prend en compte les enjeux ESG pertinents au regard de sa taille et de son modèle d'activité.

Ainsi, dans son activité d'octroi de Crédit, Younited s'interdit de financer directement, et dans la mesure du possible, indirectement, certaines activités ou pratiques décrites dans sa politique d'exclusion. En tant que Prestataire de Services d'Investissement, Younited n'exerce son activité de conseil financier que dans le cadre de la commercialisation de parts de Fonds Communs de Titrisation (FCT), ou équivalents étrangers, contenant des crédits générés par l'activité de Younited.

De plus, un comité ESG, multidisciplinaire, a la charge de piloter et animer la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour que Younited exerce ses activités en tant qu'organisme financier responsable. Cela signifie pour Younited, notamment, prendre en compte les impacts économiques, environnementaux et sociaux de ses activités et s'assurer de répondre aux exigences applicables en matière de responsabilité sociétale et de rapports et reportings afférents.

A ce stade, Younited applique des politiques d'exclusion au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Cependant, nonobstant les qualités ESG intrinsèques des crédits octroyés par Younited, qui sont uniquement amortissables, à taux fixes, et qui participent au financement de l'économie réelle, Younited n'exerce qu'une activité de conseil au regard des placements non-garantis dans des FCT ou équivalents étrangers. Aucun de ceux-ci, à date, ne promouvant des caractéristiques ESG ou n'ayant un objectif d'investissement durable, Younited n'est pas en mesure de conseiller des investissements prenant explicitement en compte les risques de durabilité dans ses investissements.

## 2. Politique d'exclusion

L'exclusion normative est une approche ESG qui vise à exclure des activités sur la base du respect de normes ou standards internationaux, comme les Principes pour l'Investissement Responsable ou le Pacte Mondial des Nations Unies. L'exclusion sectorielle vise à exclure des secteurs ou type d'activités qui, pour des raisons morales ou éthiques, sont sujettes à controverse. Certaines activités peuvent être comprise à la fois dans une exclusion normative, et dans une exclusion sectorielle : c'est par exemple le cas de l'armement non conventionnel, visé par la Convention d'Ottawa (1997) et la Convention d'Oslo (2008).

Younited a mis en place une politique d'exclusion normative et sectorielle qui s'applique à l'ensemble de ses activités et de ses succursales. Ces lignes d'exclusion ont été définies au regard des risques notamment sur les droits de l'homme, sur la santé, sur le climat et l'environnement, que présentent ces activités, et sont fondées sur des principes issus de conventions internationales, complétées des bonnes pratiques de marchés et de nos analyses internes au regard de l'activité de Younited. Ces exclusions peuvent aussi être justifiées par le risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme associé à ces activités.

Younited n'exerçant une activité de conseil qu'au regard des placements non-garantis dans des FCT, la politique d'exclusion s'applique principalement aux projets, biens et services que Younited accepte de financer via son activité de crédit à la consommation.

### 2.1. Exclusions sectorielles

#### 2.1.1. Secteur des jeux d'argent

Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent sont à l'origine de risques sociaux importants, notamment l'addiction et le surendettement, ce qui occasionne des effets délétères sur le joueur, ses proches et la communauté au sens large (notamment au regard de problèmes de santé, difficultés financières, conséquences judiciaires, perte d'activité professionnelle...).

Younited ne finance ainsi pas de crédits ayant cet objectif et porte une attention particulière aux investissements qui proviendraient de sociétés dont l'activité commerciale porte, en tout ou partie, sur le secteur des jeux d'argent.

#### 2.1.2. Armement, secteur militaire, paramilitaire et associé

L'armement peut servir à l'attaque et à la défense, à menacer et à protéger : il peut être nécessaire à la souveraineté, l'autonomie et la sécurité des Etats. Cependant, considérant son activité d'octroi de crédit à la consommation, Younited a souhaité exclure le secteur de l'armement des activités qu'il accepte de financer.

Dans le cadre de son activité de crédit, ce principe s'étend aux armes factices et autres dispositifs d'armement réglementés (airsofts, armes de type sportif, reproductions, matériel neutralisé etc.).

Younited ne finance ainsi pas de crédits ayant cet objectif et porte une attention particulière aux investissements qui proviendraient de sociétés dont l'activité commerciale porte, en tout ou partie, sur le secteur de la défense et l'armement.

#### 2.1.3. Tabac et produits associés

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabac est un des premiers vecteurs de maladies chroniques non transmissibles au niveau global. Il est une cause de décès évitable et on estime que huit millions de personnes y succombent chaque année (rapport OMS, mai 2022). L'OMS a, dans le même rapport, affirmé la dangerosité des cigarettes électroniques, que YOUNITED inclut dans cette catégorie d'exclusion.

YOUNITED ne finance pas de crédits ayant cet objectif. Par ailleurs, YOUNITED porte une attention particulière aux investissements qui proviendraient de sociétés dont l'activité commerciale porterait, en tout ou partie, sur le secteur de la production et la vente du tabac et produits associés.

#### 2.1.4. Pornographie

Les entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes font face à des risques sociaux importants relatifs au trafic d'êtres humains, à la pédopornographie ou à la prostitution. De plus, la quantité et la nature des contenus sexuels dans les médias ne sont que peu contrôlés pour protéger les plus jeunes.

YOUNITED ne finance pas de crédits ayant cet objectif et porte une attention particulière aux investissements qui proviendraient de sociétés dont l'activité commerciale porte, en tout ou partie, sur le secteur de la pornographie et au divertissement pour adultes.

#### 2.1.5. Métaux et pierres précieuses

Les activités d'extraction de pierres et métaux précieux, ainsi que les activités liées d'import, export et négoce, peuvent générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs critiques, notamment des impacts en termes de biodiversité, de déplacements physiques et économiques et de sécurité des populations, etc., ainsi que des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

YOUNITED ne finance pas de crédits liés à ces activités, et exclura les partenariats dédiés lorsque des risques substantiels de non-conformité sont identifiés ou lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des garanties sur l'origine des métaux et pierres concernées (notamment pour la joaillerie), évaluées au regard des conventions et initiatives pertinentes telles que celles du Conseil International des Mines et Métaux, des standards de la Banque Mondiale, du guide de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement en minerais, ou encore le processus Kimberley pour les diamants.

YOUNITED ne finance pas de crédits ayant cet objectif et porte une attention particulière aux investissements qui proviendraient de sociétés dont l'activité commerciale porte, en tout ou partie, sur les activités liées à l'extraction de pierres et métaux précieux, et des activités liées.

#### 2.1.6. Secteur des énergies fossiles : Charbon, Pétrole et gaz

Les énergies fossiles représentent une source d'énergie issue de la transformation de matières organiques sur une période de plusieurs millions d'années et stockées sous terre. Elles sont non renouvelables et leur combustion génère des gaz à effet de serre dont l'accumulation dans l'atmosphère participe au changement climatique.

- Le charbon

Le charbon est l'énergie dont le contenu carbone est le plus élevé, les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'il produit font de lui un facteur du changement climatique.

Pour ces raisons, la réduction rapide de l'utilisation de cette énergie est un enjeu clé pour limiter l'augmentation de la température mondiale tel que visé par l'Accord de Paris de 2015. , incluant le charbon métallurgique et le charbon thermique.

En effet, le charbon recouvre deux grandes catégories d'usage industriel - le charbon métallurgique, également appelé charbon de coke ou sidérurgique, principalement destiné à la production d'acier, et le charbon thermique, destiné à un usage purement énergétique.

Younited a décidé d'utiliser différentes sources de données qui permettent d'identifier, entre autres, la part du chiffre d'affaires d'entreprises, issu du charbon via l'extraction ou la production d'énergie pour les entreprises.

Younited ne finance pas de crédits ayant cet objectif et porte une attention particulière aux investissements qui proviendraient de sociétés dont l'activité commerciale porte, en tout ou partie, sur les activités liées à l'extraction de pierres et métaux précieux, et des activités liées.

- Le pétrole et le gaz

Le secteur Pétrole et Gaz est central à la transition énergétique en raison du poids significatif qu'il représente. Selon l'Agence Internationale de l'Energie, il représentait près de 60% des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales en 2018<sup>1</sup>. Pourtant, selon la même source, moins de 1% des investissements des sociétés concernées ont été historiquement dirigés en dehors de ces énergies.

Le pétrole est utilisé dans trois principaux secteurs : le transport, la pétrochimie (cosmétiques, engrais, matières plastiques, colorants...) et le chauffage, tant domestique qu'industriel.

Younited décide de ne pas engager de relation d'affaire avec des entreprises liées à la production d'hydrocarbure « non conventionnels » à savoir le pétrole et le gaz de schiste, le pétrole et le gaz issues des sables bitumeux, le méthane houiller ainsi que le pétrole extra lourd. Sont considérés comme liés au pétrole et au gaz fossile les projets ou actifs du secteur du pétrole et du gaz, c'est-à-dire tirant tout ou partie de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, du raffinage, de la production de produits dérivés, de la logistique (transport, distribution, stockage...) ou de la production d'énergie à partir du pétrole ou du gaz fossile, conventionnels ou non conventionnels.

Younited ne finance pas de crédits ayant cet objectif et porte une attention particulière aux investissements qui proviendraient de sociétés dont l'activité commerciale porte, en tout ou partie, sur les activités liées à l'extraction de pierres et métaux précieux, et des activités liées.

#### 2.1.7. Application d'un principe de vigilance sur certains secteurs

##### Cryptomonnaie

Younited s'engage, dans le cadre de ses activités de crédit et de conseil financier, à porter une attention particulière aux potentiels liens avec des activités liées à la cryptomonnaie. Dans ce cadre, Younited s'enquiert notamment sur la manière dont ces activités de cryptomonnaie seraient menées (par exemple, par des investisseurs potentiels) et aux procédures et garde-

---

<sup>1</sup> [The Oil and Gas Industry in Energy Transitions – Analysis - IEA](#)

fous mis en place pour s'assurer que les effets négatifs potentiels sont identifiés, analysés et minimisés.

#### Activités liées aux réseaux sociaux

Compte tenu du caractère nouveau et évolutif de ce secteur, ainsi que des récentes couvertures médiatiques négatives liées au secteur des réseaux sociaux, Younited n'octroie pas de crédits à la consommation ayant pour objet le financement d'achat de « followers » ou de « likes », la création de faux comptes, etc. Dans le cas d'investissements qui proviendraient de sociétés ayant une activité directe ou indirecte dans les réseaux sociaux, Younited portera une attention particulière à la façon dont ces activités sont menées et notamment à la licéité des pratiques commerciales et au respect des droits et de la vie privée des utilisateurs.

#### Activités liées aux services de psychisme, voyance et activités liées

La voyance et la cartomancie sont des pratiques anciennes qui attirent de nombreux adeptes mais qui sont aussi sujettes à controverse du fait de leur caractère ésotérique et de l'absence de preuves scientifiques. En l'absence d'un cadre juridique et de contrôle clair sur ce secteur, notamment au regard de la protection des consommateurs, des pratiques commerciales déloyales et du risque de qualification en exercice illégal de la médecine, Younited appliquera un principe de précaution et ne financera pas d'activités directement liées à ce secteur.

## 2.2. Exclusions normatives

### 2.2.1. Non-respect des normes internationales relatives à l'ESG

Younited met en œuvre des processus d'évaluation des nouveaux partenaires et produits, et dans ce cadre, s'engage à exclure de ses relations d'affaires les sociétés qui ne respectent pas les normes internationales portant sur des principes éthiques et moraux. De nombreuses normes internationales relatives aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement ou à l'éthique des affaires définissent des droits minimaux et des principes fondamentaux : c'est notamment le cas de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Pacte de Nations Unies, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et la déclaration de Rio sur l'environnement.

Ces normes sont un cadre de référence dans les choix de Younited. Lors de son processus de sélection de partenaires et d'évaluation des investisseurs, Younited met en œuvre un filtrage au regard de couverture médiatique défavorable ou de sanctions portant sur des problèmes de :

- Concurrence et finances ;
- Environnement, production et chaînes d'approvisionnement ;
- Sanctions réglementaires (liées notamment à la corruption, à la fraude...)
- Respect des normes sociales et main d'œuvre.

### 2.2.2. Activités soumises à interdictions ou limitations

Par principe, et dans le respect des normes applicables, Younited exclut toutes activités liées:

- A la production, à la distribution ou à la promotion de narcotiques et leurs dérivés;
- A des mouvements ou organisations interdits ou déclarés criminels par une juridiction ou une administration dans nos pays d'activité ; ou dont la vocation est de faire accepter des idées contraires aux valeurs démocratiques (et notamment commenter favorablement des actes terroristes, des actes de prosélytisme, des actes violents, des incitations à la haine, à la xénophobie, à l'homophobie, au racisme...)

- A la commercialisation de dispositifs de piratage, logiciels espions et produits de contrefaçon ;
- Au financement d’amende criminelles, pénalités financières, dettes et créances liées ;
- A la création et au maintien de sociétés offshore ou fictives.

### 3. Intégration des critères ESG dans le processus de conseil financier

Depuis janvier 2023, dans le respect de la réglementation applicable, les conseillers financiers doivent obligatoirement procéder à une évaluation préalable des préférences ESG de leurs clients afin de s’assurer de l’adéquation du produit recommandé.

Younited a ainsi mis à jour son processus de catégorisation de la clientèle Investisseurs et d’évaluation de l’adéquation de ses produits, en intégrant la prise en compte des préférences ESG des prospects et investisseurs.

Younited n’exerce qu’une activité de conseil au regard des placements non-garantis dans des FCT, et aucun de ceux-ci, à date, ne promeut des caractéristiques ESG ou n’a un objectif d’investissement durable, qui équivaldrait ainsi aux critères des articles 8 et/ou 9 du règlement SFDR. Bien que la classification issue de SFDR ne soit pas directement applicable aux FCT (ou équivalents étrangers), Younited porte clairement ce fait à la connaissance de l’investisseur afin que l’acceptation de poursuivre ou de maintenir l’investissement soit faite de manière non-équivoque et en connaissance de la catégorisation des produits financiers offerts par Younited. Si l’investisseur indique qu’il ne souhaite investir que dans des produits qui répondent aux critères des articles 8 ou 9, les conseillers financiers devront le rediriger de manière adéquate.

### 4. Evolutions de la Politique

Conformément à l’article 12 SFDR, toute modification ou mise à jour de la politique d’Exclusion sera explicitée ci-dessous.

Version	Description des modifications	Date
n/a	n/a	n/a

*Bien que Younited considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, Younited ne garantit pas l’exactitude, l’adéquation ou le caractère complet de ces informations. La remise du présent document et/ou une référence à des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d’achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d’investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d’investir.*